



Assemblée générale

Distr. générale
27 mars 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015*

Titre II Affaires politiques

Chapitre 6 Utilisations pacifiques de l'espace

(Programme 5 du cadre stratégique pour la période 2014-2015)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
Orientation générale	2
Vue d'ensemble des ressources	3
Autres éléments d'information	7
Programme de travail	8
Annexes***	
I. Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2014-2015	16
II. Produits de l'exercice 2012-2013 non reconduits en 2014-2015	17

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote A/68/6/Add.1.

** A/67/6/Rev.1.

*** L'annexe énumérant les mesures prises pour donner suite aux recommandations des organes de contrôle est sans objet et ne figure donc pas dans le présent chapitre.



Vue d'ensemble

Tableau 6.1

Ressources financières

(En dollars des États-Unis)

Montant approuvé pour 2012-2013 ^a	8 108 900
Variation de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale	(232 900)
Total	(232 900)
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2014-2015 ^a	38 982 600

^a Aux taux révisés de 2012-2013.

Tableau 6.2

Postes

	Nombre	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013	24	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 8 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1, 5 G(AC)
Suppression	(1)	1 P-4 (programme de travail)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014-2015	23	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1, 5 G(AC)

Orientation générale

- 6.1 L'objectif général du programme est de promouvoir la coopération internationale concernant les utilisations pacifiques de l'espace aux fins du développement économique, social et scientifique, notamment au profit des pays en développement. Les textes portant autorisation et orientation générale du programme sont les résolutions de l'Assemblée générale et les décisions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, créé en 1959 par la résolution 1472 A (XIV) de l'Assemblée.
- 6.2 Conformément aux résolutions de l'Assemblée et aux décisions du Comité, les principales fonctions du Bureau des affaires spatiales au titre du programme sont les suivantes : prestation de services de secrétariat au Comité et à ses organes subsidiaires; mise en œuvre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (résolutions 2601 A (XXIV) et 37/90); mise en œuvre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) (résolution 61/100); exécution des tâches assignées au Secrétaire général par les traités et principes des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique et les résolutions connexes (résolutions 1721 B (XVI), 2222 (XXI), 2345 (XXII), 3235 (XXIX), 47/68, 59/115 et 62/101); coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies [résolution 3234 (XXIX)]. Le Bureau

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : BO : budget ordinaire; DG : détachement à titre gracieux; G(AC) : agent des services généraux (Autres classes); RxB : ressources extrabudgétaires.

assure en outre le secrétariat exécutif du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et de son Forum des fournisseurs (résolutions 61/111 et 64/86).

- 6.3 Le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales a pour mandat de promouvoir une plus grande coopération dans le domaine des sciences et techniques spatiales et de renforcer les capacités en la matière. Il a notamment pour priorités de renforcer les capacités nationales dans les domaines des sciences spatiales fondamentales, des techniques spatiales fondamentales et de l'exploration spatiale par l'homme, et de promouvoir le système mondial de navigation par satellites et l'application intégrée des techniques spatiales dans les domaines de la santé mondiale, de la gestion des catastrophes, des changements climatiques, de l'aide humanitaire, de la surveillance de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles.
- 6.4 Le programme UN-SPIDER a été mis en place comme suite aux recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) afin de garantir l'accès universel à tous les types d'informations et de services spatiaux pertinents pour la gestion des catastrophes et d'appuyer le cycle complet de la gestion des catastrophes. Voie d'accès aux informations d'origine spatiale à l'appui de la gestion des catastrophes, il sert de trait d'union entre les responsables de la gestion des catastrophes et les spécialistes de l'espace, et facilite la création de capacités et le renforcement des institutions, notamment dans les pays en développement.
- 6.5 Le Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite a été créé en application des recommandations d'UNISPACE III afin de promouvoir la coopération, selon qu'il conviendra, sur des questions d'intérêt mutuel concernant les services civils de positionnement, de navigation et de synchronisation par satellite et des services à valeur ajoutée.
- 6.6 Tous les ans, les priorités et les plans de travail du Comité et de ses organes subsidiaires, du Programme d'application des techniques spatiales, de UN-SPIDER et du Comité international sont examinés et approuvés par le Comité et adoptés par l'Assemblée générale dans sa résolution intitulée « Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace ».
- 6.7 Le Bureau continuera d'appuyer l'action menée par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pour consolider le régime juridique international régissant l'espace extra-atmosphérique en prenant des mesures visant à aider les États à renforcer leurs capacités en matière de droit de l'espace. Il continuera en outre de contribuer aux efforts entrepris aux niveaux national, régional et mondial, y compris par des organismes des Nations Unies et des entités internationales s'occupant d'activités spatiales, afin de tirer le meilleur parti des sciences et techniques spatiales et de leurs applications.
- 6.8 Dans le cadre de la Semaine mondiale de l'espace et de la Journée internationale du vol spatial habité, qui ont été proclamées par l'Assemblée générale et sont célébrées tous les ans du 4 au 10 octobre (résolution 54/68) et le 12 avril (résolution 65/271), respectivement, le Bureau continuera de sensibiliser le public aux bienfaits apportés par l'espace dans la vie quotidienne.
- 6.9 D'autres recommandations intéressant particulièrement les activités à entreprendre au titre du programme figurent dans les résolutions 59/2, 62/217, 64/86 et 66/71 de l'Assemblée générale.

Vue d'ensemble des ressources

- 6.10 Les ressources demandées au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2014-2015 s'élèvent à 7 876 000 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 232 900 dollars (2,9 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013. La

réduction correspond aux changements opérés comme suite à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale.

6.11 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources dans les tableaux 6.3 et 6.4 ci-après.

Tableau 6.3

Ressources financières par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	Variation		Rapport sur l'esquisse budgétaire ^a	Total	Pour- centage	Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2014-2015 (montant prévu)
			Ajustement technique (effet-report et dépenses non renouve- lables)	Nouveaux mandats et transferts entre les compo- santes						
Programme de travail	8 592,0	8 108,9	–	– (232,9)	–	(232,9)	(2,9)	7 876,0	311,7	8 187,7

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (montant estimatif)	2014-2015 (montant estimatif)
Programme de travail	1 674,5	1 845,5	1 813,0
Total [(1) + (2)]	10 266,5	9 954,4	10 000,7

^a A/67/529 et Corr.1.

Tableau 6.4

Postes

Catégorie	Postes temporaires									
	Postes permanents inscrits au budget		Budget ordinaire		Quotes-parts hors budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires		Total	
	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015	2012- 2013	2014- 2015
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
D-2	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1
D-1	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1
P-5	2	2	–	–	–	–	–	–	2	2
P-4/3	12	11	–	–	–	–	–	–	12	11
P-2/1	3	3	–	–	–	–	–	–	3	3
Total partiel	19	18	–	–	–	–	–	–	19	18
Agents des services généraux										
Autres classes	5	5	–	–	–	–	2	2	7	7
Total partiel	5	5	–	–	–	–	2	2	7	7

Catégorie	Postes temporaires									
	Postes permanents inscrits au budget		Budget ordinaire		Quotes-parts hors budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires		Total	
	2012-2013	2014-2015	2012-2013	2014-2015	2012-2013	2014-2015	2012-2013	2014-2015	2012-2013	2014-2015
Total	24	23	-	-	-	-	2	2	26	25

Variation découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale

6.12 Les ressources demandées font apparaître une variation d'un montant de 232 900 dollars, comme suite à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale. On trouvera dans le tableau 6.5 ci-après un récapitulatif des changements opérés et de leur incidence.

Tableau 6.5

Variation découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale

Réduction nette : moyens nécessaires	Description	Réduction : produits	Réduction : objectifs de résultats
Programme de travail	Réduction du nombre d'activités	Programme de travail	Programme de travail
Suppression : 1 P-4 : administrateur de programmes	Réduction nette totale : 232 900 dollars La suppression de poste qui est proposée entraînerait une réduction du nombre de cours, de séminaires, d'ateliers et de rapports consacrés à des domaines thématiques du Programme d'application des techniques spatiales. Cela aurait des conséquences sur les plans de la qualité et de la ponctualité en ce qui concerne l'assistance technique fournie aux États Membres et aux centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU et les activités visant à faire connaître les apports des sciences et techniques spatiales.	Paragraphe 6.21 a) iii) b) Le nombre de rapports sur les ateliers, de colloques, de conférences et de séminaires passerait de 12 pendant l'exercice 2012-2013 à 11 pendant l'exercice 2014-2015. Paragraphe 6.21 c) ii) Le nombre d'ateliers, de séminaires, de stages de formation et de réunions d'experts organisés à l'intention de participants de pays en développement, en particulier des femmes, passerait de 12 pendant l'exercice 2012-2013 à 11 pendant l'exercice 2014-2015.	Tableau 6.7, indicateur de succès c) Augmentation du nombre d'activités menées en coopération avec les organismes des Nations Unies, les entités spatiales et le secteur industriel pour faire prendre conscience de l'importance des sciences et techniques spatiales et de leurs applications, en accroître l'utilisation et renforcer les capacités dans ce domaine 2012-2013 (estimation) : 26 activités 2014-2015 (objectif) : 26 activités

*Réduction nette : moyens
nécessaires*

Description

Réduction : produits

Réduction : objectifs de résultats

Afin de réduire les conséquences que la suppression de poste aurait sur l'exécution des mandats, le nombre de domaines thématiques prioritaires retenus à moyen terme serait réduit et les activités regroupées; il serait fait appel à du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pendant les périodes de pointe, ce qui permettrait de continuer à offrir des services aux États Membres et aux centres régionaux, notamment lorsque le Comité et ses organes subsidiaires siègent.

À long terme, cela entraverait l'aptitude à concevoir de nouvelles initiatives de façon approfondie et dans les délais prescrits.

Ressources extrabudgétaires

- 6.13 Pendant l'exercice biennal 2014-2015, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 813 000 dollars viendraient compléter les ressources prévues au budget ordinaire, ce qui permettrait de financer diverses activités relatives au Programme d'application des techniques spatiales, au Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, à UN-SPIDER et à l'Initiative sur la présence humaine dans l'espace, telles que des services consultatifs techniques, des activités de formation, des ateliers, des séminaires, des projets opérationnels, des publications, la conception et la diffusion de brochures, l'organisation de manifestations spéciales et l'amélioration du site Web du Bureau.
- 6.14 Le Bureau reçoit des contributions en espèces et en nature, lesquelles continuent de jouer un rôle majeur en ce qui concerne les activités de formation et de renforcement des capacités puisqu'elles permettent de financer les deux tiers des dépenses totales. Les ressources en nature sont fournies principalement par les institutions et les pays hôtes aux fins de l'organisation d'ateliers, de séminaires et de stages de formation dans le cadre du Programme d'application des techniques spatiales et de UN-SPIDER, et de l'organisation des activités du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite. Elles pourraient prendre les formes suivantes : personnel, bureaux, installations et matériel, lieux de réunion, moyens logistiques et services de transport au niveau local, services d'interprétation et hébergement et repas des participants venant des pays en développement, s'il y a lieu. Nombre de gouvernements et d'institutions soutiennent vigoureusement ces activités en proposant gratuitement les services d'experts et de spécialistes dans certains domaines de formation, les frais de voyage, de logement et de mise en disponibilité de ces derniers étant intégralement pris en charge par leur institution d'origine. Les contributions volontaires en espèces et les ressources inscrites au budget ordinaire du Bureau couvrent les déplacements internationaux des participants aux ateliers, aux stages de formation et aux réunions

d'experts ainsi que les dépenses locales qui ne sont pas prises en charge par le pays hôte. Les contributions en espèces et en nature servent aussi à amorcer le financement des activités découlant des efforts de renforcement des capacités et de formation et, parfois, à engager des consultants afin que le Bureau soit mieux à même de fournir les services consultatifs techniques que les gouvernements demandent en vue d'étoffer les capacités dont ils ont besoin pour se doter d'une politique, d'une législation ou de compétences techniques dans le domaine spatial. L'Organisation bénéficie d'autres contributions en nature en ce sens que les institutions s'occupant des activités spatiales financent elles-mêmes les voyages et les frais de subsistance de leurs experts qui viennent partager leur savoir dans le cadre des activités organisées par le Bureau. La possibilité, pour le Bureau, de continuer à disposer de ressources extrabudgétaires influera grandement sur sa capacité de maintenir, au niveau actuel, ses activités de renforcement des capacités au profit des pays en développement.

Autres éléments d'information

- 6.15 Le Bureau continue de prendre activement part à la Réunion interorganisations sur les activités spatiales, mécanisme de coordination et de coopération interorganisations depuis 1975, en vue précisément de promouvoir cette coordination et cette coopération et d'éviter les chevauchements d'activités dans l'utilisation des applications des techniques spatiales par le système des Nations Unies. Il assure le secrétariat de la Réunion interorganisations. Dans sa résolution 67/113, l'Assemblée générale s'est félicitée de l'intensification des efforts entrepris pour renforcer encore la Réunion interorganisations sur les activités spatiales, a encouragé les organismes des Nations Unies à participer pleinement aux travaux de celles-ci et leur a demandé instamment de continuer à examiner, en coopération avec le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, comment les sciences et techniques spatiales et leurs applications pourraient contribuer à la réalisation des objectifs de développement découlant de la Déclaration du Millénaire. À cet effet, le Bureau continue de collaborer étroitement, avec d'autres entités des Nations Unies, à l'élaboration du rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités spatiales dans le système des Nations Unies et à l'établissement de rapports sur tels ou tels sujets. Le dernier rapport du Secrétaire général (A/AC.105/1014) était consacré à l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable. Le rapport spécial de la Réunion interorganisations (A/AC.105/991) portait sur l'application des techniques spatiales aux problèmes liés aux changements climatiques. Conformément à la réalisation escomptée c) du présent rapport, le programme continuera à améliorer la cohérence et l'effet de synergie dans les travaux relatifs à l'espace menés par les entités des Nations Unies et d'autres entités internationales qui utilisent les sciences et techniques spatiales et leurs applications pour promouvoir le développement humain et renforcer les capacités.
- 6.16 La question des publications a été abordée dans le cadre du programme de travail. On trouvera dans le tableau 6.6 ci-après la liste des publications isolées et des publications en série qu'il est prévu de faire paraître et dont il a été question dans la partie Produits du programme de travail. La plupart des publications du Bureau ne paraîtront que sous forme électronique, notamment sous la forme de CD-ROM, les exemplaires papier étant uniquement destinés aux réunions intergouvernementales. Les CD-ROM permettront de diffuser une série de documents, dans les différentes langues disponibles, sur un même support, à la fois plus léger et économique. Outre les publications indiquées au tableau 6.6, le Bureau produira des supports d'information – affiches, plaquettes et brochures – afin de promouvoir les travaux du Comité et de mieux faire connaître l'apport des sciences et techniques spatiales, et de leurs applications.

Table 6.6

Répartition des publications

	2010-2011 (nombre effectif)			2012-2013 (nombre estimatif)			2014-2015 (nombre prévu)		
	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique
Publications en séries	1	4	4	2	4	1	2	3	2
Publications isolées	–	1	1	–	–	2	–	–	2
Total	1	5	5	2	4	3	2	3	4

- 6.17 Les ressources à désigner aux termes de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, comme devant servir à financer les activités de suivi et d'évaluation au titre du présent chapitre s'élèvent à 487 700 dollars (35 mois de travail), soit 32,5 mois de travail d'administrateur et 2,5 mois de travail d'agent des services généraux. Elles permettraient au Bureau de procéder, à sa convenance, à une auto-évaluation de ses activités. Des évaluations thématiques seraient périodiquement consacrées aux principaux domaines d'intervention du Bureau et aux produits qu'il doit fournir. Les ressources serviraient aussi à mener à bien l'auto-évaluation obligatoire, qui doit permettre de déterminer si les résultats escomptés du programme pourront être atteints conformément à ce qui est prévu dans les cadres logiques approuvés pour 2014-2015.
- 6.18 Les évaluations internes ont permis d'améliorer la gestion de l'exécution du programme et la communication de l'information y relative. Le Bureau a constitué une équipe du suivi et de l'évaluation présidée par son Directeur, qui est chargée de superviser et de coordonner la mise en œuvre de la stratégie de suivi et d'évaluation et du plan d'action correspondant. L'équipe se réunit tous les trimestres en vue de proposer des mécanismes de nature à rationaliser les activités de suivi, d'évaluation et de communication de l'information et d'arrêter les mesures à prendre pour faire fond sur les constatations issues de ces activités. Les constatations aident le Bureau à améliorer son fonctionnement. Cette procédure permet au Bureau de recenser systématiquement les domaines à améliorer, de mettre au point des mécanismes qui l'aident à surmonter les difficultés pratiques, et de mettre en place des outils et de partager des idées en vue d'obtenir de meilleurs résultats d'un point de vue technique et administratif.

Programme de travail**Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 876 000 dollars**

- 6.19 Le Bureau des affaires spatiales est chargé d'exécuter le programme conformément à la stratégie définie dans le programme 5 (Utilisations pacifiques de l'espace) du cadre stratégique pour la période 2014-2015.

Tableau 6.7

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Intensifier la coopération entre les États Membres et les organismes internationaux à l'appui des activités spatiales à des fins pacifiques et l'utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications pour la réalisation des objectifs de développement durable arrêtés au niveau international

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Meilleure compréhension par la communauté internationale du régime juridique institué par l'ONU pour régir les activités extra-atmosphériques, plus grande adhésion à ce régime et généralisation de son application	<p>a) i) Augmentation du nombre d'États et d'organismes intergouvernementaux qui ont adhéré aux traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique et aux résolutions afférentes ou se sont employés à les appliquer</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 38 formalités conventionnelles 2012-2013 (estimation) : 47 formalités conventionnelles 2014-2015 (objectif) : 52 formalités conventionnelles</p> <p>ii) Augmentation du nombre de pays qui bénéficient d'un appui destiné à renforcer leurs capacités en droit spatial</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 33 pays 2012-2013 (estimation) : 39 pays 2014-2015 (objectif) : 44 pays</p>
b) Renforcement de la capacité des pays d'utiliser les sciences et techniques spatiales et leurs applications, notamment les systèmes mondiaux de navigation par satellite, en particulier dans les domaines touchant au développement durable	<p>b) i) Augmentation du nombre de pays bénéficiant d'une formation aux sciences et techniques spatiales et à leurs applications organisée par le Programme</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 54 pays 2012-2013 (estimation) : 56 pays 2014-2015 (objectif) : 58 pays</p> <p>ii) Augmentation du nombre de pays bénéficiant d'un appui pour l'utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2010-2011 : 51 pays 2012-2013 (estimation) : 53 pays 2014-2015 (objectif) : 54 pays</p>

- iii) Augmentation du nombre d'États et d'entités qui prennent part à des activités visant à améliorer la compatibilité et l'interopérabilité des services de positionnement, de navigation et de synchronisation par satellite
- Mesure des résultats*
2010-2011 : 15 États et entités
2012-2013 (estimation) : 18 États et entités
2014-2015 (objectif) : 20 États et entités
- c) Amélioration de la cohérence et de l'effet de synergie dans les travaux relatifs à l'espace menés par les organismes des Nations Unies et d'autres entités internationales qui utilisent les sciences et techniques spatiales et leurs applications pour promouvoir le développement humain et le renforcement des capacités générales de développement
- c) Augmentation du nombre d'activités menées en coopération avec les organismes des Nations Unies, les entités spatiales et le secteur industriel pour faire prendre conscience de l'importance des sciences et techniques spatiales et de leurs applications, en accroître l'utilisation et renforcer les capacités dans ce domaine
- Mesure des résultats*
2010-2011 : 24 activités
2012-2013 (estimation) : 26 activités
2014-2015 (objectif) : 26 activités
- d) Meilleure compréhension et acceptation, de la part des pays et des organisations régionales et internationales compétentes, des moyens d'accès aux divers types d'informations d'origine spatiale en vue d'appuyer le cycle complet de la gestion des catastrophes, et engagement accru de leur part à développer les capacités d'utilisation de ces informations
- d) i) Augmentation du nombre de pays qui demandent et reçoivent une assistance technique systématique et continue en vue d'intégrer des solutions spatiales dans leurs plans et politiques de gestion des catastrophes et leurs programmes de réduction des risques
- Mesure des résultats*
2010-2011 : 23 pays
2012-2013 (estimation) : 28 pays
2014-2015 (objectif) : 30 pays
- ii) Augmentation du nombre des organismes d'intervention en cas d'urgence qui utilisent des informations d'origine spatiale
- Mesure des résultats*
2010-2011 : 5 organismes
2012-2013 (estimation) : 7 organismes
2014-2015 (objectif) : 8 organismes
-

Facteurs externes

- 6.20 Le programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

- a) Les États Membres sont déterminés à appliquer les recommandations, résolutions et décisions pertinentes et à prendre des mesures nécessaires durant l'exercice biennal et sont en mesure de le faire;
- b) Les parties prenantes, surtout celles qui sont dotées de moyens dans le domaine spatial, prennent des décisions importantes leur permettant de continuer à participer activement à la promotion des sciences et techniques spatiales et de leurs applications ou à y consacrer les ressources nécessaires;
- c) Les parties prenantes soutiennent l'Organisation et participent activement aux débats des organes intergouvernementaux dont le Bureau assure le service;
- d) Les services ne sont pas compromis par le manque de ressources humaines ou financières allouées au programme de travail.

Produits

6.21 Les produits de l'exercice 2014-2015 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts :
 - i) Assemblée générale (budget ordinaire) :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale consacrées au point de l'ordre du jour intitulé « Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace » (6); services fonctionnels de secrétariat pour le Groupe de travail plénier sur les questions relatives à l'espace renvoyées à la Quatrième Commission (6);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les travaux de sa session annuelle (2);
 - ii) Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (budget ordinaire) :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières du Comité (32);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapport annuel de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (2); documents de séance pour le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (12 environ); autres documents pour les réunions programmées du Comité (4); rapport du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les travaux de sa session annuelle (2); rapport du Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les travaux de sa session annuelle (2); rapport sur la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies (1);
 - iii) Sous-Comité scientifique et technique (budget ordinaire) du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : aide au Comité de la recherche spatiale pour l'organisation d'un colloque sur les applications des techniques spatiales pendant la session de 2015 du Sous-Comité (1); organisation d'un colloque des industries spatiales pendant la session de 2014 du Sous-Comité (1); services fonctionnels de secrétariat pour les réunions plénières du Sous-Comité et les réunions de ses groupes de travail (60);

- b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents d'information, études, rapports et autres documents sur des questions inscrites à l'ordre du jour du Sous-Comité (14); documents de séance pour le Sous-Comité (20 environ); rapport du Spécialiste des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (2); rapport de la réunion annuelle du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite organisée par son secrétariat exécutif (2); rapport sur le programme de travail du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) pour la période 2016-2017 (1); rapport sur l'exécution du programme de travail par UN-SPIDER (2); rapport sur l'appui consultatif technique et les activités menées dans le cadre du plan de travail du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite exécuté par son secrétariat exécutif (2); rapport sur l'appui consultatif technique apporté par UN-SPIDER (2); rapports sur les ateliers, stages, colloques, conférences et séminaires organisés dans le cadre du programme de travail du Bureau (11); rapport spécial sur un sujet relatif à l'espace choisi par la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (1);
- iv) Sous-comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (budget ordinaire) :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions plénières du Sous-Comité et réunions de ses groupes de travail (40); aide à l'Institut international de droit spatial et au Centre européen pour le droit spatial en vue de l'organisation d'un colloque sur le droit de l'espace durant la session annuelle du Sous-Comité (2);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents d'information, études juridiques, rapports et autres documents sur des questions inscrites à l'ordre du jour du Sous-Comité (6); documents de séance pour le Sous-Comité (14 environ); rapports sur les ateliers, stages, colloques, conférences et séminaires consacrés aux aspects juridiques des activités spatiales (1);
- v) Services fonctionnels pour les réunions : services de secrétariat pour les réunions plénières du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, les réunions de ses groupes de travail et le forum des fournisseurs (20), et pour les réunions du Groupe de travail du Comité sur la diffusion des informations et le renforcement des capacités (8);
- vi) Services de dépositaire : diffusion aux États Membres des informations communiquées en application du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, de l'Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, et des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace (2 environ); tenue d'un registre et d'une base de données publics recensant les informations fournies dans les documents des séries A/AC.105/INF et ST/SG/SER.E conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (10 environ);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires);
 - i) Publications en série : descriptif des activités menées par le Bureau des affaires spatiales dans le domaine du droit de l'espace (1); publication spéciale sur le thème retenu à la Réunion interorganisations annuelle (1); programme d'enseignement des

- Nations Unies sur les sciences et techniques spatiales et sur le droit de l'espace (1); traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique (1 environ);
- ii) Publications isolées : publication spéciale sur un domaine d'activité du Bureau (1);
 - iii) Missions d'établissement des faits : participation à des réunions d'organisations intergouvernementales et d'entités non gouvernementales s'occupant de questions liées à l'espace (10);
 - iv) Expositions, visites guidées et conférences : gestion de l'exposition permanente sur les incidences positives des technologies spatiales sur l'amélioration de la vie sur Terre et la protection de l'environnement (1); exposés sur les travaux de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine spatial à l'intention des États Membres, des organisations intergouvernementales et des entités non gouvernementales (4 environ); exposition de courte durée sur les incidences positives des activités spatiales (4 environ);
 - v) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : documents de sensibilisation, de formation et d'information sur les activités spatiales menées par l'Organisation et sur les travaux du Bureau (2 environ);
 - vi) Communiqués et conférences de presse : rédaction de communiqués de presse et organisation de conférences de presse (15 environ);
 - vii) Manifestations spéciales : organisation et coordination de manifestations spéciales visant à célébrer des exploits ou des anniversaires d'événements liés au domaine spatial (1 environ);
 - viii) Activités techniques : maintenance du site Web du Bureau des affaires spatiales et des bases de données hébergées sur le site (1); maintenance du portail d'information du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (1); maintenance du portail de connaissances d'UN-SPIDER (1); fourniture d'informations, de références et d'autres services de bibliothèque aux États Membres, aux autres bureaux des Nations Unies, à d'autres organismes des Nations Unies, à des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et au grand public (1);
 - ix) Missions humanitaires : mise à disposition d'informations d'origine spatiale à l'appui des interventions d'urgence et des opérations humanitaires menées par les organismes des Nations Unies et les bureaux d'appui régionaux et centres de liaison nationaux du programme UN-SPIDER (1);
 - x) Services fonctionnels pour les réunions interorganisations : tribune publique annuelle d'échange d'informations entre les membres du Comité et les représentants d'entités du système des Nations Unies (2); réunion interorganisations annuelle sur les activités spatiales (2);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : fourniture, sur demande, d'une assistance aux États Membres, aux organisations régionales, intergouvernementales et non gouvernementales en vue de l'élaboration de mesures, de programmes et de projets nationaux et régionaux touchant le droit de l'espace, la politique spatiale et les sciences et techniques spatiales et leurs applications (2 environ); fourniture, sur demande, d'une assistance technique consultative aux États Membres en vue d'intégrer des solutions spatiales dans leurs plans et politiques de gestion des catastrophes et leurs programmes de réduction des

risques (6 environ); fourniture d'une assistance technique et d'une assistance financière symbolique visant à appuyer les activités d'éducation et de formation ainsi que les opérations des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'Organisation des Nations Unies, y compris leurs conseils d'administration et comités consultatifs (8);

- ii) Stages, séminaires et ateliers : réunions internationales d'experts sur l'utilisation des techniques spatiales dans la gestion des catastrophes rassemblant des représentants des bureaux nationaux et régionaux d'appui au programme UN-SPIDER, d'autres entités du système des Nations Unies et d'initiatives internationales et régionales prévues ou en cours, et des responsables et des spécialistes de la gestion des catastrophes pour examiner les activités menées sur le terrain et arrêter les orientations futures (1); ateliers et réunions d'experts organisés dans différentes régions du monde à l'intention des responsables et des spécialistes de la gestion des catastrophes sur l'utilisation des techniques spatiales dans la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence (2); ateliers, séminaires et réunions d'experts sur les aspects juridiques des activités spatiales (1); ateliers, séminaires, stages de formation et réunions d'experts organisés à l'intention de participants de pays en développement, en particulier des femmes, sur les thèmes prioritaires du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (11);
- iii) Bourses et subventions : administration de bourses internationales de longue durée dans le domaine des sciences et des techniques spatiales, offertes par des États Membres et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales s'occupant de questions spatiales (12);
- d) Services de conférence, administration et contrôle (budget ordinaire) :
 - i) Gestion des ressources humaines : planification, administration et gestion des ressources humaines du Bureau (1);
 - ii) Planification des programmes, budget et comptabilité : planification et exécution (à court et à long terme) du programme et du budget du Bureau, suivi de ses résultats et établissement des documents y afférents (1).

6.22 La répartition des ressources pour le programme de travail est indiquée dans le tableau 6.8.

Tableau 6.8

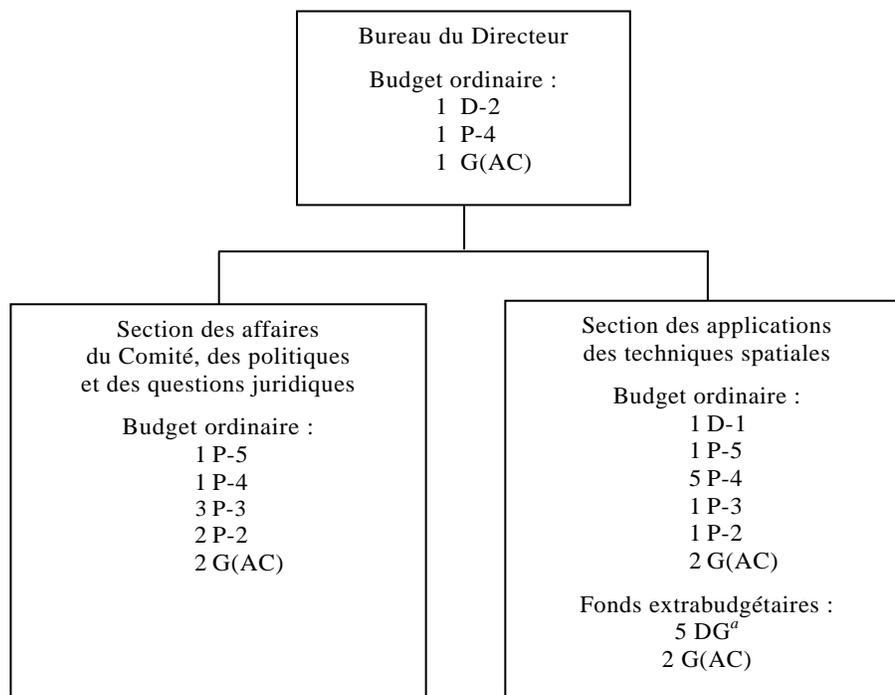
Ressources nécessaires : programme de travail

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2012-2013	2014-2015 (avant actuali- sation des coûts)	2012-2013	2014-2015
A. Budget ordinaire				
Postes	6 865,2	6 537,3	24	23
Autres objets de dépense	1 243,7	1 338,7	–	–
Total partiel	8 108,9	7 876,0	24	23
B. Fonds extrabudgétaires	1 845,5	1 813,0	2	2
Total	9 954,4	9 689,0	26	25

- 6.23 Le montant total des ressources prévues au présent chapitre pour l'exercice biennal 2014-2015 s'élève à 7 876 000 dollars, montant qui couvre le maintien de 23 postes et les autres objets de dépense, et permettrait au Bureau de continuer de remplir sa mission, en particulier pour ce qui est de la promotion de la coopération internationale concernant les utilisations pacifiques de l'espace aux fins du développement économique, social et scientifique, notamment au profit des pays en développement, et du service du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, de son Sous-Comité juridique, de son Sous-Comité scientifique et technique et de leurs organes subsidiaires, du Groupe de travail plénier sur les questions relatives à l'espace renvoyées à la Quatrième Commission, de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales et du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite. En application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, une réduction nette de 232 900 dollars est proposée (voir tableau 6.5).
- 6.24 Les fonds extrabudgétaires, estimés à 1 813 000 dollars, permettraient l'exécution des activités prescrites (voir par. 6.13 et 6.14).

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2014-2015



^a Les emplois de temporaire financés au moyen de fonds extrabudgétaires sont occupés par du personnel détaché à titre gracieux (DG) par l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale, le Bureau chinois des engins spatiaux habités, l'Institut allemand de recherches et d'essais aérospatiaux, le Centre national chinois de prévention des catastrophes et l'Agence spatiale chinoise.

Annexe II

Produits de l'exercice 2012-2013 non reconduits en 2014-2015

<i>A/66/6 (Sect.6), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
6.20 b) i)	Publication consacrée à l'état d'application des traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique et des résolutions connexes de l'Assemblée générale	2	Le rapport continuera d'être publié sous forme de document de séance.
6.20 b) i)	Descriptif des activités menées par le Bureau des affaires spatiales dans le domaine de l'information d'origine spatiale et de la gestion des catastrophes	1	Les différents documents sont publiés sur le site Web UN-SPIDER.
Total		3	